

# Académie des Maîtres de Danse de France

Siège Social: 22, rue Victor-Hugo, 93100 MONTREUIL

Membre fondateur du C.F.P.D. de la L.N.D.P. et de la F.F.C.D (C.F.C.D.A/A.M.D.F./AL.)

Membres d'honneur: W LAIRD. A BLOMQUIST. G COAD. M DURIEZ. A DUPLAIX. G GILYS. R PEYRACHE

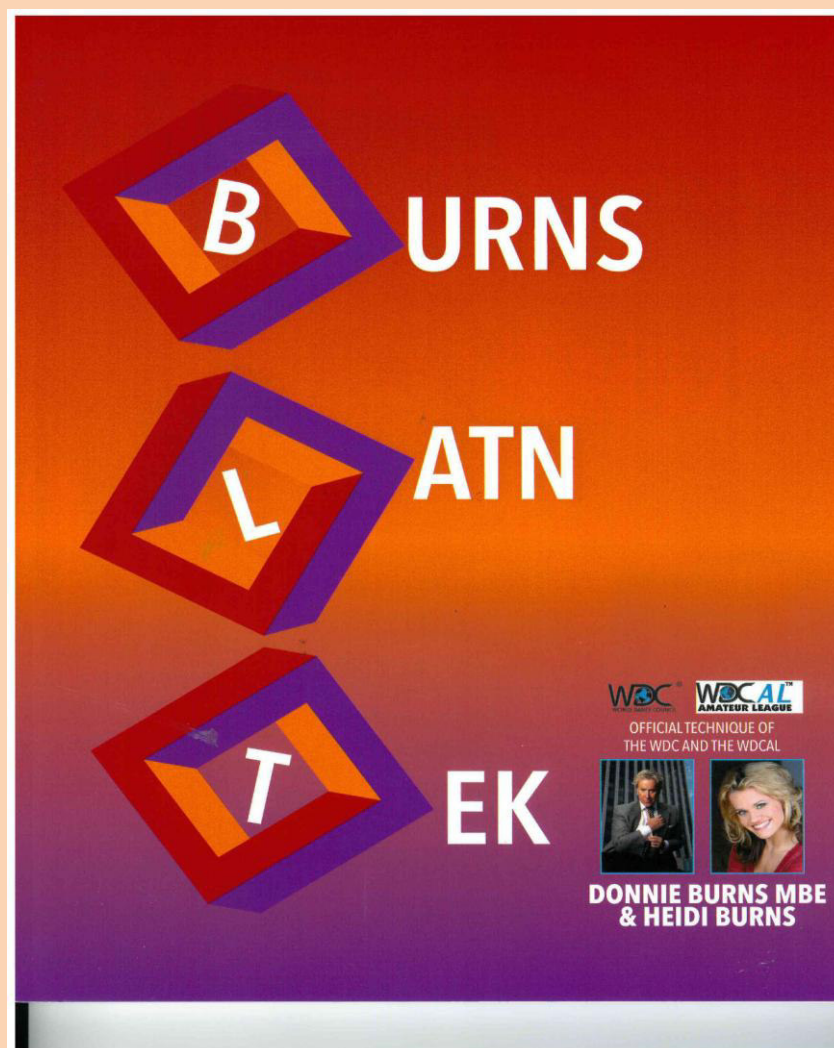
## Pour les examens Latines AMDF 2024

Les Livres

de

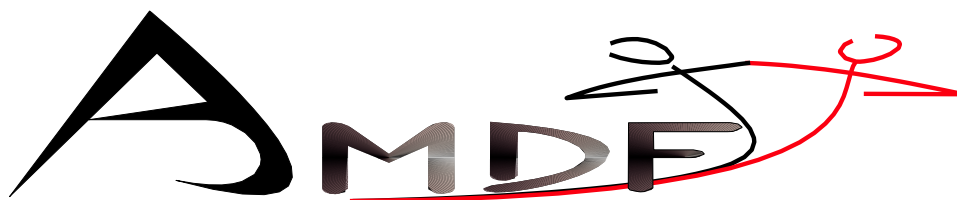
**Donnie Burns MBE & Heidi Burns**

**Vous seront indispensables**



N°345 Janvier 2023

**BULLETIN SEMESTRIEL**



### SAISON 2022/23 à partir du 1<sup>er</sup> Juillet

Règlements examens	10xsmic-10,00€	=	100,00€
Enchainements examens	10xsmic-10,00€	=	100,00€
Démonstrateurs congrès 1/2h	15xsmic-10,00€	=	150,00€
Grand prix de France Prof – 1 <sup>er</sup> prix mini	30xsmic-10,00€	=	300,00€
Grand prix de France Prof – 2 <sup>e</sup> prix mini	20xsmic-10,00€	=	200,00€
Grand prix de France Prof – 3 <sup>e</sup> prix mini	15xsmic-10,00€	=	150,00€
Grand prix de France Prof – 4 <sup>e</sup> 5 <sup>e</sup> 6 <sup>e</sup> prix mini	08xsmic-10,00€	=	080,00€
Grand prix de France Prof (40&+) – 1 <sup>er</sup> prix mini	15xsmic-10,00€	=	150,00€
Grand prix de France Prof (40&+) – 2 <sup>e</sup> prix mini	10xsmic-10,00€	=	100,00€
Grand prix de France Prof (40&+) – 3 <sup>e</sup> prix mini	08xsmic-10,00€	=	080,00€

### Insertions publicitaires - Soutien à l'AMDF

Pour 1 N° 1/8 page	07xsmic-10,00€	=	070,00€
1/4 page	14xsmic-10,00€	=	140,00€
1/2 page	28xsmic-10,00€	=	280,00€
1 page	56xsmic-10,00€	=	560,00€
Pour 4 N° 1/16 page	14xsmic-10,00€	=	140,00€

**Les maquettes des textes à insérer seront adressées accompagnées du règlement correspondant, au siège de l'AMDF 22, rue Victor-Hugo – 93100 Montreuil**

Dossards AMDF	09xsmic-10,00€	=	090,00€
Examen EAT droit d'inscription	15xsmic-10,00€	=	150,00€
Examen EAT 1 examinateur	09xsmic-10,00€	=	090,00€
Examen professionnel 3 examinateurs	27xsmic-10,00€	=	270,00€
Examen professionnel droit d'inscription	28xsmic-10,00€	=	280,00€
Cotisation AMDF	25xsmic-10,00€	=	250,00€
Location horaire Salle	05xsmic-10,00€	=	050,00€
Congrès – Gr. Prix.FR.PROF. Caméra – Vidéo	10xsmic-10,00€	=	100,00€
Cahiers – théories Congrès AMDF	03xsmic-10,00€	=	030,00€
Honoraires minimum Juge-Moniteur	10xsmic-10,00€	=	100,00€
Honoraires minimum Juge-Professeur	20xsmic-10,00€	=	200,00€
Scrutateur prof.mon	20xsmic-10,00€	=	200,00€
Compétiteurs + Juges prof. Licence LNDP	05xsmic-10,00€	=	050,00€
Location disquette skating	10xsmic-10,00€	=	100,00€
Juges+examinateurs AMDF Carte annuelle	10xsmic-10,00€	=	100,00€
Juges+examinateurs WDC Carte annuelle	08xsmic-10,00€	=	090,00€
Compétiteurs prof. Licence WDC/CFPD	08xsmic-10,00€	=	090,00€
Lien AMDF-Site Web	02xsmic-10,00€	=	020,00€

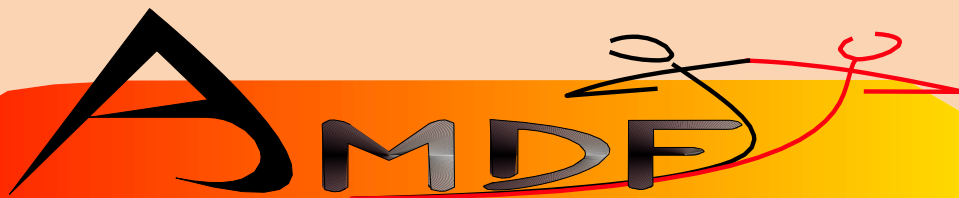
## “LOVE FOR THE DANCE”

### Communiqué du CD

Pour tout renseignement dont vous  
 Pourriez avoir besoin, le Secrétaire  
 Se tient à votre disposition au  
 06.09.49.21.09. Le Président  
 Se tient à votre disposition au  
 06.62.49.85.00. Le mercredi de 14h à 17h.  
 Nous vous remercions de bien vouloir  
 respecter cette demande.

### Grand Prix de France Prof 2023 Juges :

LA + SEGUE LA : O. Auxenfants. C. Jacquot.  
 ST + SEGUE ST : N. Delcroix. F. VISELE.  
 10D : J. Sarabia. J-P. Marouby.



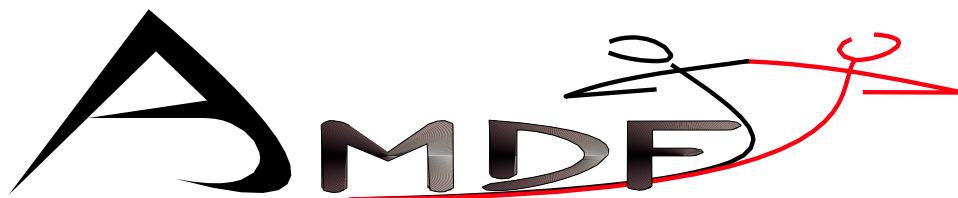
**Académie des Maîtres de Danse de France**

**BONNE ANNEE 2023**

UN SCIENTIFIQUE LIRA DES  
CENTAINES DE LIVRES AU COURS  
DE SA VIE, MAIS SERA TOUJOURS  
PERSUADÉ QU'IL LUI RESTE  
BEAUCOUP À APPRENDRE.

UN RELIGIEUX N'EN LIRA QU'UN ET  
SERA PERSUADÉ D'AVOIR TOUT  
COMPRIS.

**LOVE FOR THE DANCE *René***



## EXAMENS PROFESSIONNELS AMDF

Sur la base des théories : L.QUET/ R. BARSII (Danses Anciennes) O.M. AUFRERE (Salsa) F. VISELE (Musique –Généralités)  
J. SARABIA (Social Danse) W. LAIRD / D. BURNS . MBE (Latines) .G. HOWARD / R. TRAUTZ (Standard) D. BENGASINI  
(Rock'n Roll. Tango Arg. Boogie. Hip Hop) A. PIGA (Claquettes) R.BARSII (Valse V. Valse F)

## Les prochaines session d'examens professionnels aura lieu le 04/05 Mars et le 24 Aout 2023 a Montreuil

Les candidat(e)s sont invité(e)s à faire, dans les meilleurs délais, leur demande d'inscription par  
ECRIT en précisant « EAT » ou « CAPAD » ou « BPED : Rock ou Latines ou Standard ».

« MPDC : Latines ou Standard » ou « Moniteur Salsa, Tango Arg , Hip-Hop, Claquettes » ou  
« Professeur Salsa, Tango Arg , Hip-Hop, Claquettes »

auprès du Secrétaire Général : R. BARSII 22 rue Victor Hugo – 93100 Montreuil.

Les bulletins d'inscription non accompagnés des deux chèques de règlement seront considérés  
comme nuls (inscriptions + passage)

### DERNIER DELAI D'INSCRIPTION par courriel : pour Mars le 04 fevrier pour Aout le 24 Juillet 2023

#### Cout de l'examen pour le candidat

Il est perçu un droit d'inscription définitif pour chaque examen professionnel partiel.

#### Droit d'inscription :

EAT	15x	SMIC horaire	CAPAD	28x	SMIC horaire
BPED Rock	28x	SMIC horaire	BPED Latine	28x	SMIC horaire
BPED Standard	28x	SMIC horaire	MPDC Rock	28x	SMIC horaire
MPDC Latine	28x	SMIC horaire	MPDC Standard	28x	SMIC horaire
Mon Tango	15x	SMIC horaire	Prof Tango	15x	SMIC horaire
Mon Salsa	15x	SMIC horaire	Prof Salsa	15x	SMIC horaire
Mon Hip Hop	15x	SMIC horaire	Prof Hip Hop	15x	SMIC horaire
Mon Claquettes	15x	SMIC horaire	Prof Claquettes	15x	SMIC horaire

#### Droit de passage EXAMINATEUR :

EAT	09x	SMIC horaire	CAPAD	27x	SMIC horaire
BPED Rock	27x	SMIC horaire	BPED	27x	SMIC horaire
BPED Standard	27x	SMIC horaire	MPDC Rock	27x	SMIC horaire
MPDC Latine	27x	SMIC horaire	MPDC Standard	27x	SMIC horaire
Mon Tango	15x	SMIC horaire	Prof Tango	15x	SMIC horaire
Mon Salsa	15x	SMIC horaire	Prof Salsa	15x	SMIC horaire
Mon Hip Hop	15x	SMIC horaire	Prof Hip Hop	15x	SMIC horaire
Mon Claquettes	15x	SMIC horaire	Prof Claquettes	15x	SMIC horaire

En cas d'échec, le candidat paye le droit de passage d'examen à chaque tentative.

D'autre part, une indemnité forfaitaire est perçue à chaque session d'examen(1) :

Taux horaire du SMIC (actuellement : 10€)

Les examinateurs seront indemnisés directement par les candidats le jour de l'examen.

**Si vous avez réussi votre d'Examen d'Aptitude Technique,**  
veuillez découper le bulletin ci-dessous pour obtenir votre diplôme et l'envoyer à l'adresse  
suivante : René BARSII. AMDF 22, rue Victor Hugo 93100 Montreuil.

Nom .....Prénom.....

Date de passage d'examen.....Fax/ Email .....

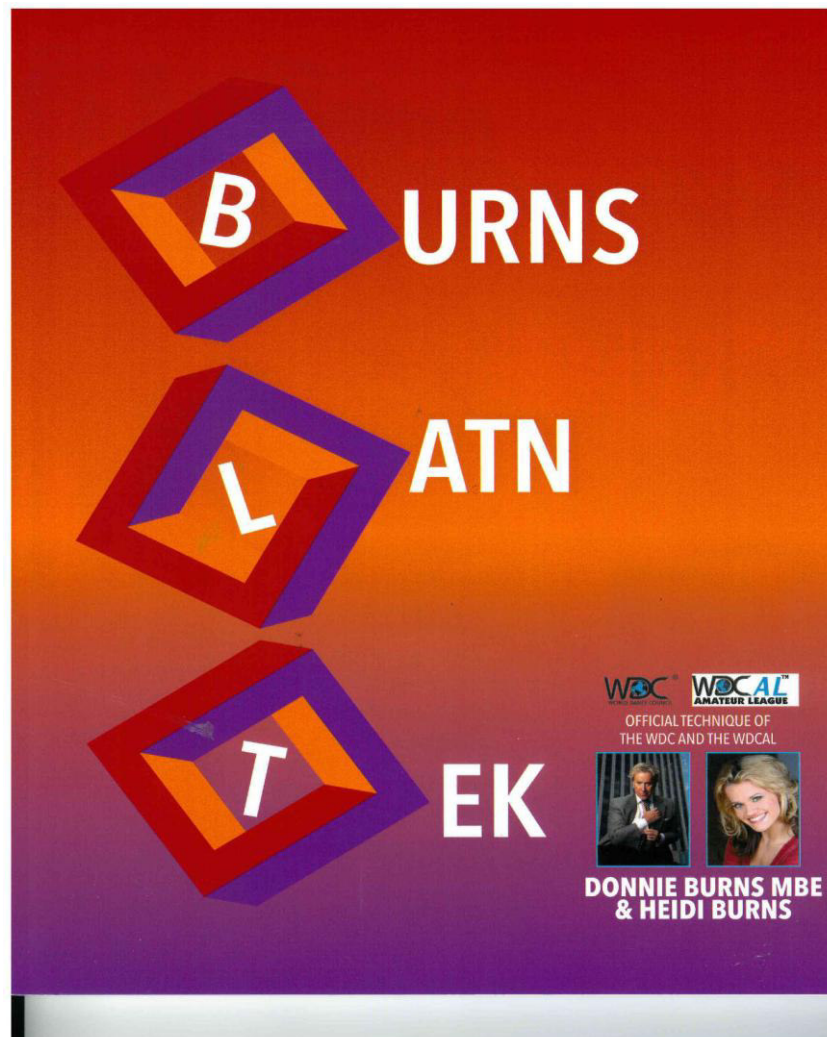
Signature :

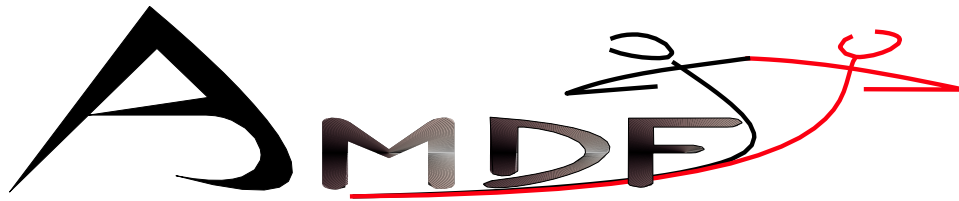
Ce diplôme vous sera remis en main propre au Congrès, le Samedi 26 Aout 2023.

**“LOVE FOR THE DANCE”**

**Pour les examens Latines AMDF 2024**  
**Les Livres**  
De  
**Donnie Burns MBE & Heidi Burns**  
**Vous serez indispensables**

**Pour l'achat de ces livres,**  
**nous vous recommandons d'aller sur le site suivant :**  
**<https://blt.expert>**





## COMMUNIQUE Rappel !!! Rappel !!! Rappel !!! Rappel !!! Rappel !!!

Pour être Juge et / ou Directeur Technique (Chairman) WDC Amateur League vous devez :

- a) En avoir la qualification (voir liste sur le bulletin officiel AMDF)
- b) Être à jour de votre cotisation annuelle AMDF/CFPD seul membre reconnu du WDC
- c) Être à jour de votre cotisation annuelle du WDC par l'intermédiaire de l'AMDF/CFPD

### JUGES PROFESSIONNELS :

(référence : RI A.M.D.F.) Article 11 bis 5 : Conditions

Pour être juge de compétitions. (A.M.D.F. al) Amateurs et professionnelles

- Il faut : - être à jour de sa cotisation A.M.D.F. pour l'année en cours,  
- être à jour de ses licences de juge et examinateur

pour les trois dernières années consécutives plus l'année en cours (A.M.D.F./W.D.C.)

### Le membre reconnu pour la France est :

le CFPD sous la Présidence de René BARSI.

De ce fait toutes les licences professionnelles de juges, compétiteurs et professeurs doivent être gérées par le CFPD membre du WDC

**“LOVE FOR THE DANCE”**

### RESULTATS : PASSAGES EXAMENS : 07/08 2022 . 06 candidats = 06 reçus.

LES EXAMINATEURS : R Barsi. F Visèle. M Chaliès.

C.A.P.A.D. : Caron /Collette Oxana 583Pts « TB »

B.P.E.D. /LAT : Salerno Anthony 779Pts « TB » B.P.E.D. /ST : Sandy Cécile 572 pts « AB »

M.P.C. D./ST : Bregand Stéphanie 728 Pts « B »

M.P.C. D./LAT : Salerno Stéphanie 727Pts « B » Fionda Laetitia 576 pts « AB »

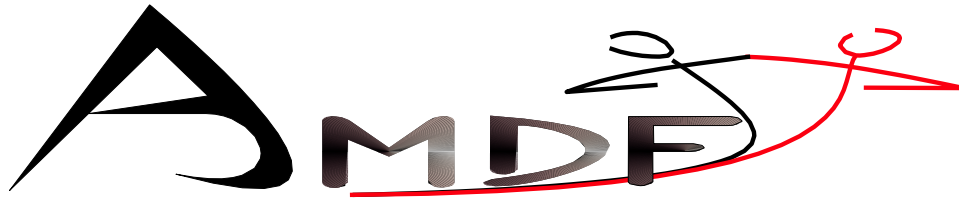
E.A.T : Colette Oxana 17 « TB » »

### INFORMATIONS :

### COURS D'ENSEMBLE :

TARIFS MOYENS RELEVÉS	10 leçons (de12à18€).....150€
AU COURS DE LA SAISON	20 leçons (de11à17€).....280€
ECOULEE : 2016/2017	30 leçons (de10à16€).....390€
A la demande de nombreux adhérents nous portons à votre connaissance les tarifs moyens que nous avons relevés auprès de différentes écoles.	40 leçons (de09à15€).....480€
	COURS PARTICULIER :
	Demi-heure = (20') 1 pers (36 à 46€)....41€
	Demi-heure = (20') 2 pers (36 à 46€)....41€
	1 heure = (45') couple compétiteur amateur (48 à 70€)....59€
	1 heure = (45') 1 ou 2 professionnels (68 à 100€).....84€

Nous avons enregistré des variations en plus ou en moins, en fonction notamment des prestations proposées, des infrastructures, de la qualification, de la notoriété des enseignants, de la durée des cours d'ensemble, de la localisation de l'école, etc...



## **JUGES PROFESSIONNELS : CFPD/LNDP/AMDF/WDC**

Listes valables jusqu'à la publication des listes suivantes : Art 12 et 13 – RI AMDF.

**QUALIFICATION : Compétitions et Grands Prix de France professionnels (A).**

**Championnats du Monde d'Europe et World Séries. La & ST (●) LA (◆) ST(■)**

Auxenfants O. (A●) Barsi R. (A●) Billonneau M (A■). Bullones J- Y. (A●) Cerveau C. (A●)  
Chaliès M. (A) Cruveilhaier J. (A■) Delcroix N. (A◆) Dufau M-H. (A●) Jeanne L. (A●)  
Jacquot Ch. (A●) Jacquot V. (A●) Marouby J-P.(A■) Passerat. C. (A●) Sarabia J. (A) Simeone A. (A)  
Visèle F. (A●)

**Directeurs techniques présentateurs :** Barsi R. Chaliès M. Visèle F.

**Scruteurs :** Barsi R. Chaliès M. Cruveilhaier J. Jacquot Ch. Visèle F.

**Relations avec les médias :** Chaliès M.

## **COMPÉTITIONS ET TROPHÉES AMATEURS - QUALIFICATION :**

**Compétitions et Trophées Reconnus - juges compétitions et Championnats WDC / AL ( ● )**

**Classification des juges RI AMDF: Juges C (Moniteurs / CAPAD ou Professeurs / BPED de l'A.M.D.F):**

**Ils peuvent juger les Amateurs : Bronze, Argent et Or.**

**Pour pouvoir juger une compétition un juge doit être en possession de sa licence depuis au moins 6 mois.**

Auxenfants O (A●). Barsi R (A●). Billonneau M (B●). Bullones J-Y(A●). Caron C (B●). Cerveau C(A●)  
Chaliès M. (A●). Cruveilhaier J(A●). Delcroix N(A●). Dufau M-H (A●). Duplax A ((B●). Ghyselink O  
(B●). Jacquot C(A●). Jacquot V(A●). Jeanmougin C. (B●) Jeanne L (A●) Legal C(B●). Marouby J-P.  
(A●). Mauceri A (B). Minniti A (B●). Moreau C (B●). Passerat. C. (A●). Pijol A(B●). Prouté P (B●).  
Salerno A (C). Salerno S (C). Sarabia J. (A). Simeone A(A●). Vaganay M (B●). Verdot C (B●). Vilaplana J  
(B). Visèle F (A●).

**Directeurs techniques présentateurs :** Barsi R. Chaliès M. Cruveilhaier J. Jacquot V. Visèle F.

**Liste des scrutateurs officiels :** Barsi R. Chaliès M. Cruveilhaier J. Jacquot C. Moreau C. Visèle F.

**COTISATIONS 2022 / 2023 : AMDF - LNDP - CFPD – WDC. Adhérent AMDF. N°**

Nom : .....Prénom.....

Adresse : .....

Code Postal..... Ville.....

Port.....Courriel.....

**Adhésion AMDF : 250€. Compétiteur WDC : 90€. Licence Juge LNDP : 50€.**

**Licence Compétiteur LNDP : 50€. Juge AMDF (AL) : 100€. Juge CFPD/WDC (AL) : 90€.**

**Lien AMDF vers votre site web: 20€. TOTAL €.....**

**1 seul Chèque à l'ordre de l'AMDF**

Siège social : 22, rue Victor-Hugo 93100 Montreuil. Signature

**“LOVE FOR THE DANCE”**

## **Danse Magazine 1996 ? 1997 ? Entretien/Interview avec René BARSI**

Si tous les danseurs et professeurs actuels connaissent le nom de « René BARSI », peu d'entre eux ont la chance de l'avoir vu sur une piste, avec Josette son épouse et partenaire.

Aussi, il nous a semblé intéressant, pour ce premier interview, de vous faire connaître ou découvrir le Président du Conseil Français Professionnel de Danse, Secrétaire Général de l'Académie des Maîtres de Danse de France et du Conseil Français de Danse Sportive Professionnelle.

Remontons le temps : nous sommes à la fin des années 50 / début des années 60 ...

Josette est déjà professionnelle en ballet. Ils pratiquent tous les deux la Danse dans plusieurs disciplines : - La Danse Classique (4h30 par semaine), avec Pierre Corbet à la Gaité Lyrique ; - Le Jazz (4h30 par semaine) avec Gene Robinson, premier danseur des ballets de C Duham et premier professeur de couleur à faire une classe de jazz à l'Opéra de Paris.

- La Danse Espagnole (3h00 par semaine) avec Lutys de Lus, ex-Danseuse Etoile des Ballets du Marquis de Cuevas. Ces professeurs sont des »noms « et s'ils ne sont plus très bien connus du public aujourd'hui, ils le sont toujours pour les initiés.

Bien qu'aimant danser en couple, Josette et René ignorent l'existence de la Danse de Compétition. C'est en remportant un concours de danse jugé par René Rauline, dans un dancing, qu'ils vont la découvrir ! Le premier prix était une carte de 10 cours gratuits chez René Rauline ; poussés par la curiosité, René et Josette se rendent donc dans la célèbre école de Vincennes ... Le premier pas dans l'engrenage !

Très vite, ils vont se retrouver à Berlin (1962) pour disputer le Championnat du Monde de Danses Latines. Aucun couple parmi les Internationaux français n'étant prêt à concourir en chacha – danse imposée pour la première fois en Championnat officiel – Josette et René, Champions de France de la catégorie « Nationale », partent en tant que remplaçants... ils remportent le chacha et se classent 3ème sur toutes les danses ! (Il faut préciser qu'à cette époque, le feeling était plus important aux yeux des juges que la technique, beaucoup moins rigoureuse qu'aujourd'hui).

Résultats inespérés qui vont conduire Josette et René en compétition chaque semaine (Belgique, Allemagne, Hollande etc....) Sacrés Champions d'Europe et trois fois Vice-champions du monde en amateurs, ils passent alors professionnels.

Parallèlement, en 1969, ils ouvrent leur Ecole de Danse à Montreuil. Pas facile de concilier l'Ecole la Compétition Professionnelle et le travail à l'extérieur (pour René).

Bertolucci les engage pour monter la chorégraphie du « Dernier Tango à Paris » ; ils dansent dans ce film au milieu de leurs élèves de l'époque, dont les noms doivent vous dire quelque chose :

Dolleans, Duriez, Germain, Girardot, Huguenet, Lemesle ! Font également partie de la distribution les couples Coletta, Hamel, Juillot, Ronnaux.

Ils sont ensuite contactés pour danser dans l'Acrobate et plusieurs films de la télévision.

Durant plus de six mois, ils sont sur scène tous les soirs, au Paradis Latin, présentés par Jean-Marie Rivière ; ils quittent leur école après les cours et dansent dans le final du spectacle à 2h00 du matin (René se levant à 6h30 pour rejoindre son travail). Plus récemment, ils ont également été sollicités pour danser à l'Opéra Bastille. Trois années consécutives (1969, 1970, 1971) ils termineront 7èmes en Professionnels Latines à Blackpool, avec un prix spécial de consolation. Ils sont battus, à chaque fois, par des couples anglais qu'ils avaient l'habitude de dépasser dans d'autres compétitions. Leur compensation est de constater qu'ils sont le seul couple français à figurer dans le livre « Blackpool, my Blackpool » en raison de ces résultats. En Standard toujours à Blackpool, ils se classent dans les 24 meilleurs et leur carrière de compétiteurs professionnels s'achèvera en 1975,



Avec une 8eme place sur 40 au Championnat du Monde de Danses Standard à Nuremberg. C'est à partir de ce moment que René va se consacrer pleinement au groupement professionnel français : l'Académie des Maitres de Danse de France. L'idée première pour René est que la danse ne peut se développer qu'à travers les Ecoles. Les élèves des écoles deviennent des compétiteurs entraînés par les Professeurs des Ecoles. Il faut donc organiser le mouvement à l'intérieur de l'AMDF. Son premier objectif va donc être la reconstruction du diplôme professionnel : deux niveaux (Moniteur et Professeur) dans deux disciplines (Latines et Standard). Le niveau des examens de l'époque était très faible et surtout basé sur les Danses Standard. Puis, sera mis en place le grade de « Maitre ». De réunions en réunions, il impose une qualification pour les entraîneurs (un club : un entraîneur) Afin de responsabiliser les juges face aux compétiteurs, il est créé une licence de juge ; chaque juge invité à juger est indemnisé et son déplacement est pris en charge.

René est également pour beaucoup dans la réunification du mouvement professionnel français. Le nombre des membres du Comité Directeur de l'AMDF va s'élargir et les cadres techniques (anciens danseurs de compétition, dirigeants de clubs, de fédérations...) seront tous mis à contribution pour rédiger de nouveaux règlements, plus moderne, adaptés au mouvement international.

Au sein de la fédération amateurs, à l'encontre de tous les professeurs-entraîneurs et des compétiteurs, il fait mettre en place une tenue imposée pour les enfants : sobre et sans maquillage ; idée que beaucoup de juges étrangers vont ramener et faire adopter dans leur pays respectifs.

En 1984 à lieu à Montreuil le premier Championnat de France Professionnel. Personne n'y croit et pourtant : 5 couples s'inscrivent en Latines et Standard.

En 1977, 12 couples se disputent le titre dans chaque catégorie.

*Ceci nous amène à demander à René ce qu'il pense du niveau actuel des compétiteurs professionnels français ?* « Le niveau actuel est excellent, puisque plusieurs couples français ont disputé les finales de championnats officiels internationaux, aussi bien en Latines qu'en 10 Danses ou en Sège.

Malheureusement, beaucoup de ces couples, très talentueux, n'ont pas compris qu'ils ont besoin d'un « coach » pour les entraîner, les conseiller, leur faire adopter une préparation physique essentielle : alimentaire, musculaire. La danse classique et le jazz-ballet sont les compléments indispensables à ce niveau de la compétition : combien de couples français pratiquent une de ces disciplines ? Il y a 25 ans, les professeurs anglais ne voulaient pas entendre parler de ballet classique ou de jazz pour danser les latines et les standard ; depuis quelques années à Blackpool, les scandinaves ainsi que Peter Maxwell démontrent de lectures de ballet adaptées à la danse par couple. *Quant à la situation française des amateurs, René est catégorique :*

Nous assistons actuellement à la destruction complète de la carrière de couples talentueux ; la course aux points avale le temps (et l'argent) que les compétiteurs devraient consacrer à leur entraînement et à leur progression. Il découle de cette situation que, actuellement, aucun couple français ne fait de résultat à l'étranger, dans les championnats officiels internationaux.

Je préconise une refonte complète des Règlements Techniques avec disparition du système de points. Je me permettrais également de conseiller aux professeurs / entraîneurs français de retravailler leur enchainements. En ce tenant eux-mêmes au fait des nouveautés techniques et chorégraphiques, ils n'auront plus besoin de confier leurs couples à des professeurs étrangers ; ils doivent être capables d'assurer la formation des compétiteurs jusqu'en 2eme série.

*De ce fait, René est très pessimiste sur l'avenir de la danse « sportive » en France :*

La danse est dirigée par des personnes qui n'ont aucun vécu dans notre discipline (ni compétiteurs, ni organisateurs).

Notre danse est un art, un sport-spectacle ; elle doit être organisée pour des spectateurs. Les couples ne s'y trompent pas : il leur est beaucoup plus agréable de laisser éclater leur plaisir de danser en public plutôt que d'être face à des gradins vides.

Les compétitions françaises pour les amateurs sont organisées de telle façon qu'elles n'ont aucune audience auprès du public, des médias. *Nous sommes à la veille des 13eme Internationaux de Coubertin ; que pensez-vous de cette organisation et de Bercy ?*

Il ne doit pas y avoir de rivalité entre ces deux manifestations, même s'il est regrettable qu'elles se déroulent si près l'une de l'autre.

Bercy doit se présenter comme un spectacle.

Coubertin reste de la compétition pure, suivant l'évolution du contexte mondial.

Que l'une et l'autre soient interdites par leur fédération, aux amateurs français est purement irresponsable. La qualité des manifestations professionnelles en France a le mérite d'être reconnue sur le plan mondial ; les couples peuvent évoluer dans un cadre magnifique et sont reçus dans les meilleures conditions qui soient ; n'oublions pas le Cannel, Angers, La Réunion et bien d'autres encore, que les couples ne veulent plus manquer. C'est ce qui a valu à la France d'être choisie pour organiser, pour la première fois, le prochain Championnat d'Europe Professionnel de Danses Latines. Il se déroulera à Angers, le 25 Octobre 1997.

Chaque Membre du Comité Directeur de l'AMDF aura la responsabilité d'une tâche pendant cette organisation. C'est un travail d'équipe ; nous devons tout faire pour réussir ce Championnat.

C'est un cadeau superbe qui nous a été fait ainsi qu'aux compétiteurs professionnels français.

Un autre cadeau superbe pourrait être fait aux compétiteurs amateurs français ; le droit de danser sur le même parquet que les plus grands couples européens.

Ceux qui se sentent suffisamment responsables pour diriger une fédération amateur sauront-ils respecter le rêve de tous ces couples, sauront-ils leur offrir un plaisir qu'eux-mêmes ne sont pas en mesure d'apprécier ?

N'oublions pas qu'à la racine du mot « amateur », il y a le verbe « AIMER »

*Monique CHALRES*

*La suite pour en rire Jaune en 2022*

*Grand prix de France Professionnel Latines 1999 MONTREUIL*

BARBIERI M - KARAMOCHKO E /	BULLONES JY- DUFAU MH /	COUDERC M - COUDERC C
DAROSA O - MOREL S /	DELLA GIUSTINA F - CESCO L /	FERET O - PATEAU C
FERREIRA C - FERREIRA M /	GARVI R - GARVI S /	GASTALDI O - HAEGEL M
GRUNINGER R - GRUNINGER S /	MOSA F - MOSA S /	PETIT B - PION C
PUAUX F - CLARY M		

*Les notions philosophiques émises par Marx, Jésus-Christ, Gandhi, ou le général de Gaulle, une foi appliquées par un comité directeurs se retrouvent, confrontées aux lois éternelles de la société : celles ou le faux cul évince l'homme compétent, celle ou le jaloux supplante l'homme intègre, celles ou la bêtise l'appât du gain ou la mesquinerie bousculent les meilleures volontés.*

# Quand la danse fait son entrée sous la Coupole (1)

Thierry Malandain, membre de la section de Chorégraphie



Claire Lonchamp dans *La Belle et la Bête*, chorégraphie de Thierry Malandain sur une musique de Piotr Ilitch Tchaïkovski, création pour la 17<sup>e</sup> Biennale de la Danse de Lyon, 2016. Photo Olivier Houeix  
Le 25 avril 2018, à l'initiative de son Secrétaire perpétuel, Laurent Petitgirard, l'Académie des beaux-arts créait en séance plénière une section de « Chorégraphie » avant d'ouvrir la vacance des quatre fauteuils qui la composent. Comptant déjà dans ses rangs **le chorégraphe tchèque Jiří Kylián**, installé en mars 2019 comme membre Associé étranger, l'héritière des académies royales du Grand Siècle n'avait connu depuis 1816 qu'un seul chorégraphe, **Maurice Béjart**, élu dans la section des Membres libres en 1994. Le 24 avril 2019, les membres de l'Académie ont pourvu, par un vote, trois des quatre fauteuils de la nouvelle section de **Chorégraphie en élisant Blanca Li, Angelin Preljocaj et Thierry Malandain.**

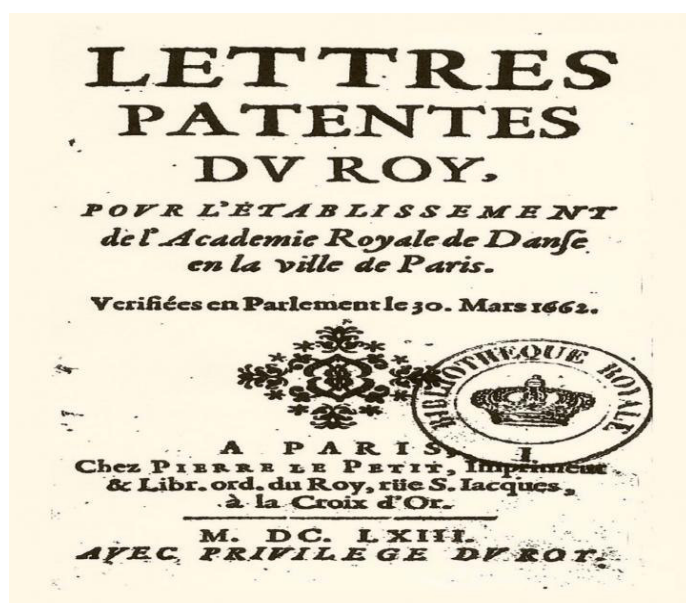
« Il n'est pas nécessaire de commencer ici par l'éloge des Arts en général, notait en 1746, l'abbé Charles Batteux, membre de l'Académie française et de celle des Inscriptions et Belles-lettres. Leurs bienfaits s'annoncent assez d'eux-mêmes : tout l'Univers en est rempli. Ce sont eux qui ont bâti les villes, qui ont rallié les hommes dispersés, qui les ont polis, adoucis, rendus capables de société. Destinés les uns à nous servir, les autres à nous charmer [...], **on les appelle les Beaux-Arts par excellence. Tels sont la Musique, la Poésie, la Peinture, la Sculpture, et l'Art du geste ou la Danse.** » (2)

Si l'on regarde loin en arrière, **dès qu'ils eurent des jambes, les hommes dansèrent.** Mais, troublée par le dualisme platonicien, qui soulignait l'indépendance de l'âme à l'égard du corps, la réflexion chrétienne hésitant entre le spirituel ou le charnel, entre un corps altéré par le péché originel ou un corps créé à l'image divine que l'on doit maîtriser selon l'idée qu'il existe une beauté idéale, rares sont les temps où l'on vénéra la danse. Cependant, après Jean Chrysostome et d'autres saints qui voyaient dans « la plus spontanée manifestation des joies humaines » (3), « la griffe du diable ».

Passée la « Renaissance où les humanistes resituèrent l'homme au cœur du monde, **on renonça temporairement au mépris de la chair.** Au seuil de l'ère classique, en dépit du conflit opposant les jansénistes pénétrés d'austérité morale aux jésuites dont l'enseignement basé sur la confiance en l'homme et la foi en Dieu faisait volontiers place aux lois de Terpsichore,

le siècle de Louis XIV fut celui du triomphe de la danse. S'exerçant à « s'en rendre malade » et conquérant son titre solaire sur la scène, il avait inauguré son règne en élevant la danse au rang d'Académie.

« Désirant rétablir ledit Art dans sa première perfection, & l'augmenter autant que faire se pourra : nous avons jugé à propos d'établir en notre bonne ville de Paris une Académie royale de Danse, à l'exemple de celles de Peinture & Sculpture, composée de treize des Anciens & plus expérimentez au fait dudit Art... ».



Ainsi en 1661, déplorant la décadence d'un Art « reconnu l'un des plus honnestes & plus nécessaires à former le corps », Louis XIV établit l'Académie royale de danse. **Après l'Académie française (1635) et l'Académie royale de peinture et de sculpture (1648), cette société fut la troisième Académie royale voyant le jour en France.** Mais alors qu'il « était difficile de s'imaginer que la danse & les instruments qui avaient vécu en bonne intelligence depuis plusieurs siècles, se pussent brouiller dans le nôtre » (4), son établissement porta un coup terrible à la corporation parisienne des maîtres à danser et joueurs d'instruments, rattachée à la Ménestrandie de Saint-Julien (1321), seule **habilitée à délivrer les Lettres de Maîtrise autorisant hommes et femmes à enseigner la danse.** « Depuis que la langue s'est épurée, dira Guillaume Dumanoir – violon ordinaire de la chambre, que Louis XIV avait promu roi et maître des ménétriers et de tous les joueurs d'instruments –, **le mot ménétrier a signifié maître à danser ;** jamais la danse n'a été séparée des instruments, et il est impossible que l'on enseigne cet art sans eux ». (5) Devant la volonté royale, Dumanoir n'eut pas gain de cause, mais en 1691, après des années de luttes judiciaires, Louis XIV ayant besoin de faire entrer de l'argent dans le trésor épuisé en cédant de nouvelles charges, la confrérie partagea le droit d'accorder les Lettres de Maîtrise avec l'Académie royale de danse. Avec comme chancelier François Gallant, Sieur du Désert, maître à danser ordinaire de la reine, les treize « académistes » se réunirent « pour délibérer sur les affaires communes » les premiers jeudis du mois au Louvre, aux Tuileries, **plus tard dans un cabaret à l'enseigne de l'Épée de bois.** Symbole fortuit d'une épée pour rire, en d'autres termes, étrangère aux réalités des combats à venir. Chargés de perfectionner, de corriger les abus et défauts de « la belle danse » **que Jean-Georges Noverre dans Lettres sur la danse et sur les ballets (1760) compare à « une mère-langue » : « l'étude de la belle danse conduit à tous les genres ; elle en est la clef ;** cette étude est à l'art ce que le rudiment et la grammaire sont à la pureté du langage » (6) ; excepté un Discours Académique (1663) prouvant, contre les prétentions de la confrérie de Saint-Julien, « que la danse dans sa noble partie n'a pas besoin des instruments de musique et qu'elle est en tout absolument indépendante du violon », et faisant état de ses avantages : « c'est elle qui corrige les défauts naturels du corps & qui en change les mauvaises habitudes ; c'est elle qui lui donne cet air ailé & cette grâce qui répandent tant d'agrément » (7), il est convenu de dire qu'aucune trace de leur activité n'est parvenue jusqu'à nous. Il convient aussi de souligner que sans compter ce que le temps et les hommes ont détruit, ce qui n'a pas été exhumé des archives où dorment tant de rêves, le plus éphémère de tous les arts a peu de passé écrit

**De manière générale, on se transmet oralement, de génération en génération, les règles et les pas, comme les troubadours se transmettaient autrefois les légendes et chansons.** On sait toutefois que le chancelier Pierre Beauchamp, danseur et compositeur des ballets du roi, maître de danse au collège jésuite Louis-le-Grand, **fixa les « cinq positions » à l'origine de la codification de la danse classique.** Mais aussi qu'il mit au point un système d'écriture que son disciple Raoul-Auger Feuillet publia sous son nom propre en 1700. Grâce à la Chorégraphie, ou l'art de décrire la danse par caractères, figures et signes démonstratifs, plus de trois cents « danses gravées » seront diffusées à travers l'Europe. Auparavant, en 1688, André Lorin, « académicien de Sa Majesté pour la danse » remettra au « plus grand monarque du monde » **un manuscrit contenant les Contredanses rapportées de son voyage en Angleterre,** avec les airs notés et l'explication des pas. Sans quoi, figurant dans les spectacles ou enseignant leur art tout **en réglant danses et ballets,** les académiciens formeront en divers lieux les personnes « en plein droit d'enseigner la danse », mais aussi celles aspirant à être admises ou appartenant déjà à l'Académie royale de musique. Entendez à l'Opéra de Paris, temple de l'art lyrique et chorégraphique où l'enseignement sera institutionnalisé sous Louis XIV par la création d'un Conservatoire royal de danse (1713). Réservé aux danseurs de l'Opéra, « des enfants y trouvent leur place, souvent issus de familles d'artistes de la troupe, mais ce n'est qu'en 1780 qu'un premier règlement atteste d'une école qui leur soit entièrement consacrée » (8). Précisément l'année où par suite de difficultés financières, l'Opéra passa sous le contrôle des Menus-Plaisirs du roi, service en charge des cérémonies, fêtes et spectacles de la Cour.

Rappelons que depuis sa création en 1669, avec comme seules ressources les recettes des spectacles, l'Opéra était concédé à un entrepreneur privé. Escroqué par ses deux associés et emprisonné pour dettes, le premier d'entre eux, Pierre Perrin, poète et théoricien de la « comédie française en musique », sera destitué de son privilège au profit de Jean-Baptiste Lully, qui fit, de l'Académie d'opéra, l'Académie royale de musique en 1672. En compensation « des grands frais » engagés pour « contribuer à l'avancement des Arts dans notre Royaume », le privilège obtenu par Perrin pour l'établissement d'une « Académie d'opéra en musique et en vers français » à Paris et en d'autres villes lui avait été accordé pour douze ans. Représenter des ouvrages autres que les siens était passible d'une amende, de la confiscation des théâtres, machines et habits. Alors que le monopole de Lully s'étendit à la danse, « le Florentin happe-tout, serre-tout » et ses successeurs négocieront âprement la cession du privilège aux entrepreneurs de province.

En 1749, devant la situation financière de l'Opéra, pour « prévenir & empêcher la chute totale d'un spectacle, qui fait aujourd'hui l'un des plus beaux ornements de la ville de Paris » (9), Louis XV en céda le privilège non plus à un particulier, mais à la ville de Paris. Ce présent royal s'avérant une charge insoutenable, passées les années où l'on revint aux concessions privées, en 1776, Louis XVI mit temporairement l'Opéra sous la coupe des Menus-Plaisirs sans le sauver de ses tracasseries financières, ni même le consoler des pleurs que suscitèrent, cette année-là, la nomination de Noverre au poste de maître de ballet du « premier théâtre de l'univers ». Non par ancienneté, comme le voulait l'usage, mais par la volonté d'une élève qui était sa fierté : Marie-Antoinette, ce qui fut ressenti comme une humiliation pour ses adjoints académiciens, Jean Bercher, dit Dauberval, et Maximilien Gardel.

L'Opéra n'admettra pas les innovations noverriennes qui l'arrachaient à sa routine. Cédant aux intrigues, le créateur français du ballet, tel que nous l'entendons encore, pliera bagages en 1781. Autrement dit, après la disparition de l'Académie royale de danse que présidait alors Michel Jean Bandieri de Laval, maître à danser des Enfants de France. On ignore la date et le motif de cette disparition. Mais souhaitant rétablir ce titre « honorable à l'Art de la danse », Jean-Étienne Despréaux, danseur, maître de ballet, auteur et chansonnier qui jusqu'à la fin de ses jours signa : « membre de l'Académie royale de danse depuis l'an 1778 » précise en 1819 : « Aucune ordonnance ne l'a changé, pourquoi l'abandonner ? ».

En 1793, dans la tourmente révolutionnaire, les autres Académies royales siégeant encore au Louvre subirent le même sort avant d'être rétablies en 1795 dans la première organisation de l'Institut de France alors divisé en trois classes dont celle de littérature et des beaux-arts. En 1816, dans une troisième organisation de l'Institut, qui sous Louis XVIII vit revenir le nom d'Académie, apparut l'Académie des beaux-arts. Scindée en cinq sections : Peinture, Sculpture, Architecture, Gravure, Composition musicale, **elle ne comprenait pas la Danse.** Selon Despréaux, Bandieri de Laval, chancelier mort en 1817, s'en inquiéta : « Laval le père, président de cette Académie de danse, a fait quelques démarches auprès du roi pour rétablir cette Académie et faire nommer des académiciens aux places vacantes : car il ne reste plus que moi, Despréaux et [Pierre] Gardel sur les douze qui exista au commencement de la Révolution ». (10) Sous la seconde Restauration, à l'initiative de quelques anciens, on essaya à nouveau d'obtenir son rétablissement.

À cet effet, le 6 juillet 1819, chez Despréaux, se réunirent Pierre Gardel, Auguste Vestris, Louis Milon, Charles Beaupré, Jean-François Coulon et A.J.J. Deshayes. « On s'est rassemblé, note Despréaux, pour s'entendre sur les moyens de refaire rétablir l'Académie. Chacun a dit sa manière de penser ». Une seconde séance eut lieu le 8 juillet. « Les mêmes personnages se sont réunis, on a lu le projet, on a demandé quelques changements ». Le 10, Despréaux, note encore : « Deshayes est venu me demander de signer la pétition. J'ai fort hésité pour différentes raisons que je tais. Enfin, comme doyen... j'ai signé. Je ne crois pas à la réussite ».

En effet, Louis XVIII ne leur permit pas de reformer une Académie dont le rôle, à savoir l'encadrement de la formation de chaque individu à un art particulièrement utile pour donner la grâce aux mouvements et aux actions du corps et son application professionnelle au théâtre, s'était confondu au fil du temps avec l'Opéra. Leur « pétition » resta probablement sans réponse, mais s'achevant par : « il est encore temps de prévenir la dégradation de cet art », elle pressentait la décadence du ballet français, due à la négligence des hommes et des gouvernements. « Il y avait aussi contre cette profession, trop fantaisiste, des préjugés mondains et bourgeois. Il y avait surtout le vieux jansénisme ou la tournure d'esprit janséniste, qui a gâché tant de choses en France » (11), ajoutera Maurice Brillant, critique d'art et historien de l'Église en 1929. **L'année même où Pie XI nomma patron de tous les curés de l'Univers, le saint Curé d'Ars, qui certifiait : « ceux qui se livrent à la danse sont des victimes engraisées pour l'Enfer ».**

Serge Lifar en répétition avec le Dutch Ballet, en 1961. Photo BNA Photographic

Plus proche de nous, Serge Lifar signait alors à l'Opéra Les Créatures de Prométhée. Peut-être exclu des joies du ciel pour n'avoir travaillé qu'à se perdre, Premier danseur et maître de ballet, il multipliera sans fins les initiatives pour promouvoir l'art chorégraphique, à l'exemple du désir de faire revivre l'Académie royale de danse de 1661 : « Voilà dix ans que j'ai entrepris, dans la presse, une campagne en faveur d'une Académie de danse... » Écrit-il en 1944 à Louis Haute cœur, Secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-



arts en 1955. Cette année-là, Lifar précise son but en faisant, comme Louis XIV, le choix de treize membres, mais son projet resta lettre morte. Il fonda néanmoins l'Institut de la danse, puis l'Université de la danse dont le bulletin publia son discours de réception à l'Académie des beaux-arts en 1970 : « Aujourd'hui, en m'accueillant parmi vous, [...] vous avez gravé une page nouvelle dans l'histoire culturelle de la France en accordant ses lettres de noblesse à l'art chorégraphique **– ou plutôt en les restituant !** ».

Au vrai, le 24 juin 1970, Lifar avait été élu correspondant de l'Académie (section de Sculpture) et ce n'est **que le 25 avril 2018 que la danse, « fille de l'harmonie, et de tout temps entrée pour quelque chose dans l'éducation des hommes » (12), fit son entrée sous la Coupole. ■**

Serge Lifar, *Bulletin n°11 de l'Université de la Danse*, 1970.

2. *Les Beaux-arts réduits à un même principe*, 1746, p. 6.

3. *Au fil des jours*, Georges Clemenceau, 1900, p. 313.

4. Établissement de l'Académie royale de danse en la ville de Paris, 1663, p. 3.

5. Bibliothèque de l'École des chartes, 1843, Volume 5, p. 280.

6. *Lettres sur la danse et sur les ballets*, 1803-1804, lettre XV, T. IV, p. 83.

7. Établissement de l'Académie royale de danse en la ville de Paris, 1663, p. 3.

8. *Histoire de l'École de Danse*, Sylvie Jacq-Mioche.

9. *Correspondance littéraire Grimm & Diderot*, lettre au marquis d'Amezaga, 1776, p. 177.

10. *Le Monde artiste*, 19 août 1906.

11. *Ouest-Éclair*, 29 mai 1929.

12. *Le Maître à danser*, Pierre Rameau, 1725.

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION A.M.D.F.

27 Juillet 2022 – 18 h 30 - DRAGUIGNAN

PARTICIPANTS : R. BARSİ – M. CHALİES – C. CERVEAU – C. JEANMOUGIN – F. VISELE  
EXCUSES avec Pouvoir :

J.Y. BULLONES – C. JACQUOT - L. JEANNE-PASQUET - J. SARABIA – A. SIMEONE –  
PARRAINAGES

- Barbara HIRT - Française - Parrain : François VISELE .Adopté à la majorité par Internet.  
René BARSİ rappelle quels sont les membres de droit de la LNDP :

R. BARSİ – J.Y. BULLONES – M. CHALİES – S. GALINAUD – A. SIMEONE – C. VERDOT –  
F. VISELE

Les membres actifs sont :

M.H. DUFAU – C. PASSERAT – J. SARABIA qui composent le 1/3 sortant de cette année,  
L. JEANNE-PASQUET (représentant des compétiteurs) ainsi que C. CERVEAU - C. JACQUOT –  
C. JEANMOUGIN.

COMPTE-RENDU DE L’A.G.M. / W.D.C.

Aucun des Comités n’a enregistré de changement. Rien à signaler.

MISE A JOUR DU REGLEMENT DES EXAMENS

Le Rock a été retiré du CAPAD.

Il ne reste que l’UV Latines et l’UV Standard.

Il a été proposé de passer l’examen de CAPAD en deux parties Latines et Standard séparés  
des acceptations par l’A.G. les tarifs seront adaptés.

Revoir les imprimés car le total des points nécessaires aux mentions se trouve modifié. (FV.

QUESTIONS DIVERSES:

Lucie a revu les règlements des compétitions Pro-AMS qui ont été adoptés par le bureau.

Ils régiront donc les futures compétitions Pro-AMS françaises.

La séance est levée à 19 h 00.

*Monique CHALİES*

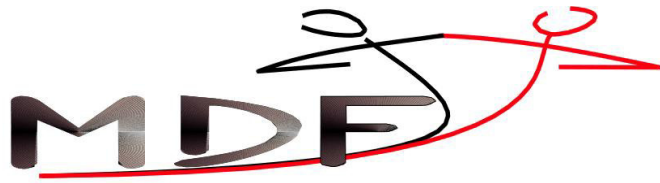
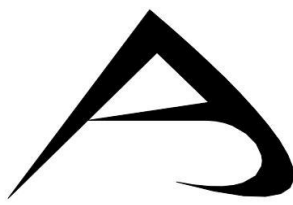
*Le ballet classique, né en Italie, puis transplanté en France, émigre une nouvelle fois, en Russie, avec un premier danseur de l’opéra de Paris, Petipa, qui exercera pendant plus d’un demi – siècle une véritable dictature chorégraphique sur les ballets impériaux des tsars. Le ballet devient une fois de plus l’ornement d’un régime aristocratique*

*Remerciements* *Bonjour,*

*Je suis Alice Bourquignon, la fille de Nicole Bourquignon. Je m'excuse d'avoir mis longtemps à vous envoyer ce message. Mme Bengasini qui m'a fait part de l'hommage fait à maman lors d'un congrès et m'a sœur et moi vous en remercions.*

*Cordialement,*

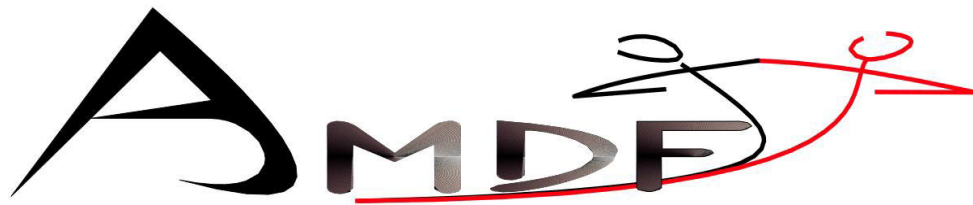
*Alice et Claire Bourquignon*



v







## **INFORMATION**

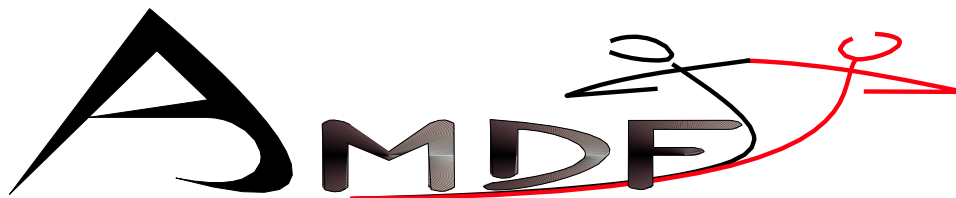
**Nous tenons à vous informer que Michel Aufrere à démissionner de l'AMDF/ LNDP(WDC) et de ce fait n'est plus adhérent de la FFCD (cfcd)**

Nous vous rappelons que les adhérents licenciés de la FFCD ne peuvent participer qu'à des compétitions sous l'égide de l'AMDF (al) ou WDC et que pour participer à d'autres compétitions ils doivent en faire la demande au PRESIDENT

**Article 11bis 2 : Contrôle** Tout compétiteur (A.M.D.F/al) Participant à une épreuve organisée sur le territoire français, en dehors du contrôle de (A.M.D.F/al/FFCD/C.F.C.D.A.) devra obtenir une autorisation du Président de (l'A.M.D.F/al)

--  
François Viséle  
Président de

l'Académie des Maîtres de Danse de France (A.M.D.F.)  
Et de  
la Fédération Française des Centres de Danse (F.F.C.D.)



Académie des Maîtres de Danse de France

Présente

Sous la Présidence d'Honneur de Jean-Pierre BRARD

Député - Maire Honoraire de Montreuil

# 102ème CONGRES ANNUEL

**ORGANISATION René BARSÍ. « Mon concept de l'Art »**

Responsable du Congrès Monique CHALIES Vice PTE de L'AMDF

**Bachatta & Kizomba.**

**Salsa. Zumba. West Coast Swing.**

**Tango Argentin**

**Rythmique /mesure danses Latines.**

**Rock – Bop (Dancing).**

**Smooth-America**

**Latines. Standard (variations)**

**Ouvert à tous – Professionnels**

**170€ les 2 jours – 100€ la journée – 60€ la 1/2journée**

**Gratuit pour les membres de l'A.M.D.F.**

**Ouvert à tous les licenciés FFCD CFCDA AMDF (AL)**

**Samedi 26 & Dimanche 27 Aout 2023**

**de 9h00 à 17h00**

**ÉCOLE de DANSE R & J BARSÍ MONTREUIL**

22 rue Victor Hugo 93100 MONTREUIL

(Metro : Mairie de Montreuil)

Renseignements : Port. 06.09.49.21.09 Courriel : [barsi.rene@sfr.fr](mailto:barsi.rene@sfr.fr) INFO : [www.amdf.asso.fr](http://www.amdf.asso.fr) :

**“LOVE FOR THE DANCE”**

## **Article 11bis 2 : Contrôle**

Tout compétiteur A.M.D.F/al participant à une épreuve organisée sur le territoire français, en dehors du contrôle d'A.M.D.F/al. / F.F.C.D/C.F.C.D.A.

Devra obtenir une autorisation du Président de l'A.M.D.F/ al

François VISELE

Président de

L'Académie des Maîtres de Danse de France (A.M.D.F.)

Et de

la Fédération Française des Centres de Danse (F.F.C.D.)



Académie des Maîtres de Danse de France

Siège Social: 22, rue Victor-Hugo, 93100 MONTREUIL

Tél. : + 33 (0) 6 09 49 21 09 [www.amdf.asso.fr](http://www.amdf.asso.fr) – courriel : [barisi.rene@sfr.fr](mailto:barisi.rene@sfr.fr)

Association Professionnelle groupant les Professeurs de France et de l'Etranger

Fondée en 1909 - N° 156-493 par Charles LEFORT

Mort pour la France à Verdun le 27 Novembre 1915

Président d'honneur : Pierre GILYS

Membre fondateur du World Dance Council (W.D.C.)

Membre fondateur du C.F.P.D. de la L.N.D.P. et de la F.F.C.D (C.F.C.D.A/A.M.D.F.al)

Membres d'honneur : W LAIRD. A BLOMQUIST. G COAD. M DURIEZ. A DUPLAIX. G GILYS. R PEYRACHE

COTISATIONS 2022 / 2023

## Rappel

vous êtes à jour de vos cotisations ne pas tenir compte de ce Mail

<b>Cotisation A.M.D.F.</b>	<b>250,00 €</b>
<b>Juge A.M.D.F.</b>	<b>100,00 €</b>
<b>Juge L.N.D.P. (Juge prof.)</b>	<b>50,00 €</b>
<b>Juge International W.D.C.</b>	<b>90,00 €</b>
<b>Licence Compétiteur W.D.C.</b>	<b>90,00 €</b>
<b>Licence Compétiteur L.N.D.P.</b>	<b>50,00 €</b>
<b>Lien A.M.D.F. vers votre site web</b>	<b>20,00 €</b>

**JUGES PROFESSIONNELS :** (référence : RI A.M.D.F.) Article 11 bis 5 : Conditions

Pour être juge de compétitions. (A.M.D.F. al / F.F.C.D./C.F.C.D.A. ) et toutes compétitions professionnelles Il faut : - être à jour de sa cotisation A.M.D.F. pour l'année en cours,

- être à jour de ses licences de juge et examinateur pour les trois dernières années consécutives plus l'année en cours (A.M.D.F./W.D.C.)

COTISATIONS 2022 / 2023 :

AMDF - LNDF - CFPD – WDC. Adhérent AMDF. N°

Nom:.....Prénom.....

Adresse .....

Code Postal..... Ville.....

Tél.....Port.....Courriel.....

Adhésion AMDF : 250€. Juge AMDF : 100€.Licence Juge LNDF : 50€.

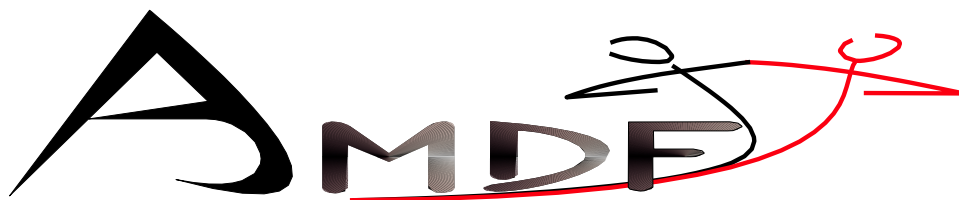
Juge CFPD/WDC (AL) : 90€. Licence Compétiteur LNDF : 50€.

Compétiteur WDC : 90€. Lien AMDF vers votre site web: 20€.

**TOTAL : .....€ 1 SEUL Chèque à l'ordre de l'AMDF :**

Signature

Siège social : 22, rue Victor-Hugo 93100 Montreuil.



**2023 Où danser cet été en 2023**

**Au**  
**STAGE DE DANSE**  
**DE**  
**DRAGUIGNAN**

**Du Dimanche 23 juillet à 10h15**  
**Au Vendredi 28 juillet 2023**

**Que vous soyez Débutant ou Confirmé,**  
**Professionnel diplômé ou non diplômé**

**VENEZ NOUS REJOINDRE POUR DECOUVRIR OU APPROFONDIR**  
**LA TECHNIQUE DES DANSES STANDARD, LATINES, ROCK,**  
**Salsa, Tango Argentin**

**Du niveau C.A.P.A.D. au niveau Maîtrise**

**Le Stage de Danse de DRAGUIGNAN vous attend FRANCOIS VISELE**  
**GSM +33662498500**

**E-mail [francois.visele@gmail.com](mailto:francois.visele@gmail.com)**

**Venez passer une semaine de danse dans une très bonne ambiance, au soleil**  
**avec des professeurs de renom : René Barsi et François Viséle**

**Formules**

<b>N°1</b>	<b>MAITRISE</b>	<b>340€</b>
<b>N°2</b>	<b>B.P.ED.</b>	<b>295€</b>
<b>N°3</b>	<b>CA.P.A.D</b>	<b>250€</b>
<b>N°4</b>	<b>B.P.E.D+MAITRISE</b>	<b>370€</b>
<b>N°5</b>	<b>C.A.P.A.D.+B.P.E.D</b>	<b>315€</b>

**Chèque à l'ordre de Draguidances**

**Le mercredi soir nous nous retrouverons pour un repas en commun**

**“LOVE FOR THE DANCE”**

*René BARSİ « Mon concept de l'Art »*

# “LOVE FOR THE DANCE”

Dates	Organisateurs	Villes	Manifestations	PRO	WDC (al)	FFCD cfcd
04/05-3-2023	AMDF	MONTREUIL	EXAMENS/AMDF/R.BARSI	X		
22/4/2023	WDC	Kremlin : RUSSIE	CH d'EUROPE WDC 2023 LAT	X		
21/5/02/2023	WDC	BLACKPOOL	FESTIVAL 2023	X	X	
22/25/7/ 2023	AMDF	DRAGUIGNAN	STAGE / EXAMENS « F, VISELE »	X		
24/8/2023	AMDF	MONTREUIL	EXAMENS – AMDF	X		
25/8/2023	AMDF	MONTREUIL	AG/AMDF/LNDP	X		
26/27/8/2023	AMDF	MONTREUIL	CONGRES /AMDF/R.BARSI/M.CHALIES	X	X	X
23/9/2023	WDC	Baden/Baden Allemagne	CH du MONDE WDC 2023 ST Show dance	X		
02/10/2023	WDC	LONDRES	2023 INTERNATIONAL /OPEN	X	X	
21/10/2023	WDC	MOSCOU	CH du MONDE WDC 2023 ST	X		
06/12-11/2023	WDC	ASSEN : PAYS-BAS	2023 Dutch OPEN Festival ST&LAT	X	X	
24 /11 2023	WDC	Vienne AUTRICHE		X	X	

# LIVRES SERVANT DE REFERENCE A LA PREPARATION DES EXAMENS AMDF

<b>DANSES STANDARD</b>	<b>Guy HOWARD</b>	<b>VALSE FRANCAISE</b>	<b>René BARSİ</b>
		<b>VALSE VIENNOISE</b>	<b>22, rue Victor Hugo</b>
			<b>93100 MONTREUIL</b>
<b>DANSES LATINES</b>	<b>W LAIRD, D BURNS</b>		
<b>SOCIAL DANSE</b>	<b>José SARABIA</b>	<b>MUSIQUE</b>	<b>François VISELE</b>
			<b>1773, av de la Gde Armée</b>
			<b>83300 DRAGUIGNAN</b>
<b>ROCK &amp; BOOGIE</b>	<b>Dominique BENGASINI</b>	<b>SALSA</b>	<b>O / M AUFRERE</b>
<b>HIP-HOP</b>	<b>5, rue Confort</b>		<b>9, Parc de Briançon</b>
<b>TANGO ARGENTIN</b>	<b>69002 LYON</b>		<b>78750 ANDREZY</b>
<b>DANSES ANCIENNES</b>	<b>René BARSİ.</b>	<b>CLAQUETES</b>	<b>Alain PIGA</b>
	<b>22, rue Victor Hugo</b>		<b>26, rue de la Résistance</b>
	<b>93100 MONTREUIL</b>		<b>42000ST-ETIENNE</b>

## MISE A JOUR DU FICHER « MEMBRES ADHERENTS »

Mr, Mme, Melle (*razer les mentions inutiles*)

N° Adhérent figurant sur votre carte .....

NOM .....Prénom .....

Grade : Non diplômé - Moniteur - Professeur - Maître (*razer les mentions inutiles*)

Adresse : .....

.....

Portable ..... Courriel .....

Adresse Ecole de Danse .....

Téléphone Ecole de Danse .....

Bulletin Semestriel A.M.D.F. : (*Rayer la mention inutile*)

. Je souhaite recevoir le Bulletin en ligne, à l'adresse du courriel ci-dessus,

. Je souhaite recevoir le Bulletin par la Poste, à l'adresse de mon domicile,  
moyennant un forfait annuel de 20 Euros, que je règle ce jour.

Fait à ..... Le.....2022

Signature :